

# Comité de soutien à la loi sur le Tribunal des baux

Case postale 5607 - 1002 Lausanne

Tél. 021 341 41 41 - Fax 021 341 41 46 - [www.tribunaldesbaux.ch](http://www.tribunaldesbaux.ch) - [info@tribunaldesbaux.ch](mailto:info@tribunaldesbaux.ch) - CCP 10-757683-3

---

## Communiqué de presse

### **Oui à un Tribunal des baux moins cher pour le contribuable tout en restant accessible à tous**

**Les Vaudoises et les Vaudois devront se prononcer sur la nouvelle loi sur le Tribunal des baux, le 13 juin prochain, à la suite du référendum déposé par l'Asloca. Avec la nouvelle loi, le Tribunal des baux sera moins cher pour le contribuable tout en restant accessible à tous. Un comité de soutien s'est constitué pour appuyer cette réforme. Il a ouvert un site internet, [www.tribunaldesbaux.ch](http://www.tribunaldesbaux.ch).**

Aujourd'hui, le contribuable est le seul à payer tous les frais du Tribunal des baux. Ce n'est pas normal. Le propriétaire ou le locataire qui recourt **à tort** au Tribunal des baux doit participer modestement aux frais de justice. La facture sera moins lourde pour le contribuable. C'est ce que propose la nouvelle loi sur le Tribunal des baux.

Les opposants à la nouvelle loi contestent cette réforme de bon sens par idéologie. Contrairement à ce qu'ils prétendent, il n'est pas question d'instaurer une justice à deux vitesses. Le système prévoit que ceux qui n'ont pas les moyens de payer n'auront pas à participer à ces frais de justice, même s'ils perdent leur procès. Tous les citoyens, même les plus modestes, pourront donc continuer de défendre leurs droits, comme dans tous les autres cantons (24 sur 26) qui n'assurent pas la gratuité totale et automatique du Tribunal des baux.

Un comité de soutien, qui réunit déjà une centaine de membres, s'est constitué pour faire valoir les arguments qui militent en faveur de la nouvelle loi sur le Tribunal des baux. Il a ouvert un site internet, [www.tribunaldesbaux.ch](http://www.tribunaldesbaux.ch). Ce site, qui évoluera au fil de la campagne, comporte notamment un argumentaire, la liste des citoyennes et des citoyens qui soutiennent la loi, les textes officiels et un formulaire de contact.

#### **Renseignements complémentaires:**

Olivier Feller ☎ 079 658 31 92.

Olivier Rau ☎ 079 406 71 73.

Lausanne, le 18 février 2010